

10 Faits divers & Justice

Homicide au quartier Derrière-l'École-Normale

Le vol d'un sac de chanvre indien tourne au drame

SCOM

Libreville/Gabon

LA consommation du chanvre indien continue de faire beaucoup de dégâts dans notre pays et pour cause. De nombreux vols, viols, braquages et meurtres sont commis par des personnes agissant sous l'emprise de cette drogue. Le dernier drame en date s'est produit, mercredi, au quartier Derrière-l'École-Normale, dans le 1er arrondissement de Libreville où Gauthier Mbele Allogho a poignardé mortellement son ami Rossy Megne Mba. Transporté au Centre hospitalier universitaire de Libreville (CHUL), après avoir perdu beaucoup de sang, la victime a finalement rendu l'âme aux urgences. Quatre jours seulement après avoir décroché son baccalauréat. L'auteur présumé de cet homicide a, entre-temps, pris la poudre d'escampette. Hier en fin de matinée, les éléments de la Police d'investigations judiciaires (PIJ), auprès desquels la mère du défunt a porté plainte, n'étaient tou-



Photo : D.R

C'est à cet endroit, (on aperçoit encore les traces de sang...

jours pas rendus sur le lieu du drame, dans le cadre du constat d'usage. Sur place, les premiers témoignages font état d'une dispute, qui aurait pour origine la disparition d'un sac de chanvre indien, propriété de Gauthier Mbele Allogho, un présumé dealer actif dans la zone de Derrière-l'École-Normale. Selon certaines versions, ce jour-là Rossy Megne Mba est activement recherché par ses copains dealers, qui l'accusent d'être l'auteur de ce vol. Pour en avoir le cœur net, ils sont allés consulter dame O., dotée, dit-on de pouvoirs divinatoires qui leur aurait révélé

que le néo-bachelier serait effectivement l'auteur de la disparition du sac de stupéfiant. **ACTIVEMENT RECHERCHÉ** • Irrité au sortir du temple de la voyante, Gauthier Mbele Allogho décide d'aller en découdre avec le mis en cause. Vers 19 heures, une violente bagarre éclate donc entre les deux amis, sous le regard détaché d'autres jeunes du quartier. Une source militaire indique que plusieurs membres de la bande auraient même incité le dealer à en finir avec son vis-à-vis. Incité par ces derniers, Gauthier Mbele Allogho se



Photo : D.R

... que Rossy Megne Mba (notre photo) a été mortellement poignardé.

rend à son domicile situé dans les environs et en ressort armé d'un couteau qu'il plante à plusieurs reprises à la hauteur de la jambe gauche, touchant l'artère à Rossy Megne Mba. Gravement blessé, il s'effondre au sol. Malgré l'état critique de la victime, l'agresseur, encouragé par sa petite amie, continue de la tabasser. C'est en consta-

tant que son adversaire baigne dans une mare de sang, que son bourreau met un terme à la correction. Mais il est trop tard. Entre temps, conscient qu'il venait de commettre l'irréparable, le présumé meurtrier prend aussitôt la poudre d'escampette. A l'heure où nous mettons sous presse, la police ne l'a toujours pas interpellé.

Trois maîtres-chanteurs dans le collimateur de la justice

Ils réclamaient 75 millions de francs à leur victime

AEE

Libreville/Gabon

TROIS Gabonais spécialisés dans le chantage des personnalités politiques et publiques ont été appréhendés, en début de semaine, par la Direction générale des recherches (DGR) de la gendarmerie nationale. Il s'agit de : Bonachi Lauriel Leyoussi, informaticien âgé de 28 ans, Dimitri Ngalefoumou, peintre âgé de 35 ans, et un agent de la Garde républicaine (GR). Leur interpellation fait suite à une plainte déposée à la DGR par une personnalité, dont les trois individus, apprend-on de source militaire, détenaient des vidéos et des photos de ses ébats sexuels avec sa concubine. Pour ne pas les diffuser sur les réseaux sociaux, les trois suspects auraient réclamé à leur victime la somme de 75 millions de francs. Les cerveaux de cette affaire seraient le peintre Dimitri Ngalefoumou et le militaire (qui connaît bien la victime), renseigne la source militaire. Ngalefoumou a décroché le marché de la peinture chez la victime, par l'intermédiaire de l'agent de la GR. Mais, au lieu de faire uniquement le travail pour



Photo : AEE

Dimitri Ngalefoumou, le peintre qui se serait emparé des clés USB de la victime...

lequel il a été recruté, le peintre en profite pour fouiller la chambre du maître des lieux de fond en comble, en son absence. Il s'empare ainsi des clés USB dans lesquelles se trouvaient des documents faisant état des ébats sexuels du propriétaire avec une de ses maîtresses, relate la source militaire. Une fois en possession de ces documents compromettants, Ngalefoumou se rend immédiatement chez l'informaticien Leyoussi pour que ce dernier fasse

des captures d'écran des vidéos, afin d'avoir un reportage photographique du document. **SOUS MANDAT DE DÉPÔT** • Une fois ce travail effectué, le chantage commence. Les trois complices somment la victime de leur verser la somme de 75 millions de francs pour qu'ils ne diffusent pas les vidéos et les photos sur les réseaux sociaux. Ne voulant pas perdre sa dignité, le malheureux accepte l'offre. En fait, ce n'était qu'un subterfuge pour neutraliser ses maî-



Photo : AEE

... et Bonachi Lauriel Leyoussi, l'informaticien, sont déjà en détention préventive à Gros-Bouquet.

tres-chanteurs. En effet, il élabore un plan avec la DGR qui consiste à proposer à ces derniers une avance de cinq millions de francs cash à récupérer dans un lieu bien précis. Marché conclu. Mais, en se rendant au lieu du rendez-vous, les trois maîtres-chanteurs sont cueillis sur place par les gendarmes qui les mettent immédiatement hors d'état de nuire. Conduits au poste pour les nécessités d'enquête, ils reconnaissent les faits qui leur sont reprochés. Si le

soldat a été mis à la disposition de la Direction générale de la contre-ingérence et de la sécurité militaire (DGCISM), ses deux complices, par contre, sont déjà placés sous mandat de dépôt à la prison centrale de Libreville. "Ces trois maîtres-chanteurs ne seraient pas à leur premier coup. Ce sont des habitués de ce phénomène qui se développe petit à petit dans la ville, et dont les cibles principales sont les personnalités politiques et publiques", conclut la source militaire.

Faits d'ailleurs

Elle abandonne et laisse mourir son bébé

Une mère de famille a comparu devant la Cour de l'Arizona (Etats-Unis) pour avoir tué son bébé de 7 mois. Cette jeune femme, âgée de 23 ans, a laissé sa fille dans le désert pendant quatre jours et quatre nuits, avant de récupérer le corps et de l'enterrer dans un trou d'animal. Puis, les jours suivants, elle passait du temps avec ses amis pour manger une glace, et postait des photos d'elle sur Facebook. La fillette était née avec des traces de méthamphétamine dans le corps et avait été retirée à sa mère, avant de lui être rendue deux mois avant le meurtre. Ashley Denise Attson a été condamnée à 20 ans de prison.

Il étrangle un enfant dans une concession

Un homme, âgé de 28 ans, a comparu devant un tribunal de Vancouver (Canada) pour avoir étranglé un enfant de 5 ans et tenté d'enlever une fillette de 8 ans. En juin 2015, Nathaniel David Jessup s'est introduit dans le jardin d'une résidence et a étranglé un enfant, âgé de 5 ans, jusqu'à ce qu'il perde connaissance, avant de prendre la fuite. Les jours du petit garçon ne sont pas en danger. Puis, en septembre 2016, il avait saisi par le cou une fillette de 8 ans dans un parc et avait essayé de l'embarquer. Mais le père de l'enfant était intervenu pour libérer sa fille et mettre en fuite le ravisseur. Trois jours plus tard, il a été interpellé par la police alors qu'il tentait de s'approcher d'un bébé. Il a été condamné à 40 mois de prison ferme.

Fouetté puis exécuté en public pour avoir violé et tué une fillette

Un homme, âgé de 41 ans, a été condamné à mort au Yémen pour avoir violé et tué une fillette de 3 ans. Des milliers de personnes ont assisté à son exécution en public, qui s'est déroulée à Sanaa, la capitale du pays. Mohamed al-Moghrabi a été emmené au milieu de la foule, escorté par un impressionnant dispositif de sécurité afin d'éviter qu'il ne soit lynché par la population. Il a ensuite reçu 100 coups de fouet, qui faisaient partie de sa condamnation, avant d'être mis sur le ventre, face à terre, et exécuté de plusieurs balles. Les autorités ont voulu faire de cette mise à mort un exemple, afin de lutter contre la criminalité.

Rassemblés par JNE